

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
COMMUNE DE RAMBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RAMBAUD

n° 2022/17

Membres en exercice : 10

Membres présents : 10

Pouvoir : 0

Séance du : 31 mai 2022.

Convocation : 24 mai 2022.

Secrétaire de séance : Marie-Laure TAIX.

Présents : Lionel ROUX, Alain BETTI, BEYNET Marc, Marie-Laure TAIX, Eric DISDIER, Ludivine LAPEBIE, Agnès MARCELOT, Quentin ORCIERE, Virginie SARRASIN, Hervé SANDT.

Absents :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Convention avec l'association Refuge Pèlerins de Rambaud.

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un mai, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi et au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lionel ROUX, Maire.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'activité de l'association Refuge Pèlerins de Rambaud. Il donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de convention avec que la commune souhaite établir avec celle-ci.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention joint en annexe de la présente délibération, et tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Ainsi fait à Rambaud, les jours, mois et an susdits.
Acte rendu exécutoire le jour de réception en Préfecture.
Publicité conforme aux articles L. 2131-1 et L 2131-3 du CGCT.

Le Maire,
Lionel ROUX

The block contains a blue ink signature of Lionel ROUX, which is written over a circular official stamp. The stamp features a central emblem with a star and the text 'MAIRIE DE RAMBAUD' around the top and '05000' at the bottom.

Voie communale, Pré Vesca

Légende

- VOIRIE - Places
- VOIRIE - Voies
- Voies
- Chemins

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 03/06/2022

Affiché le

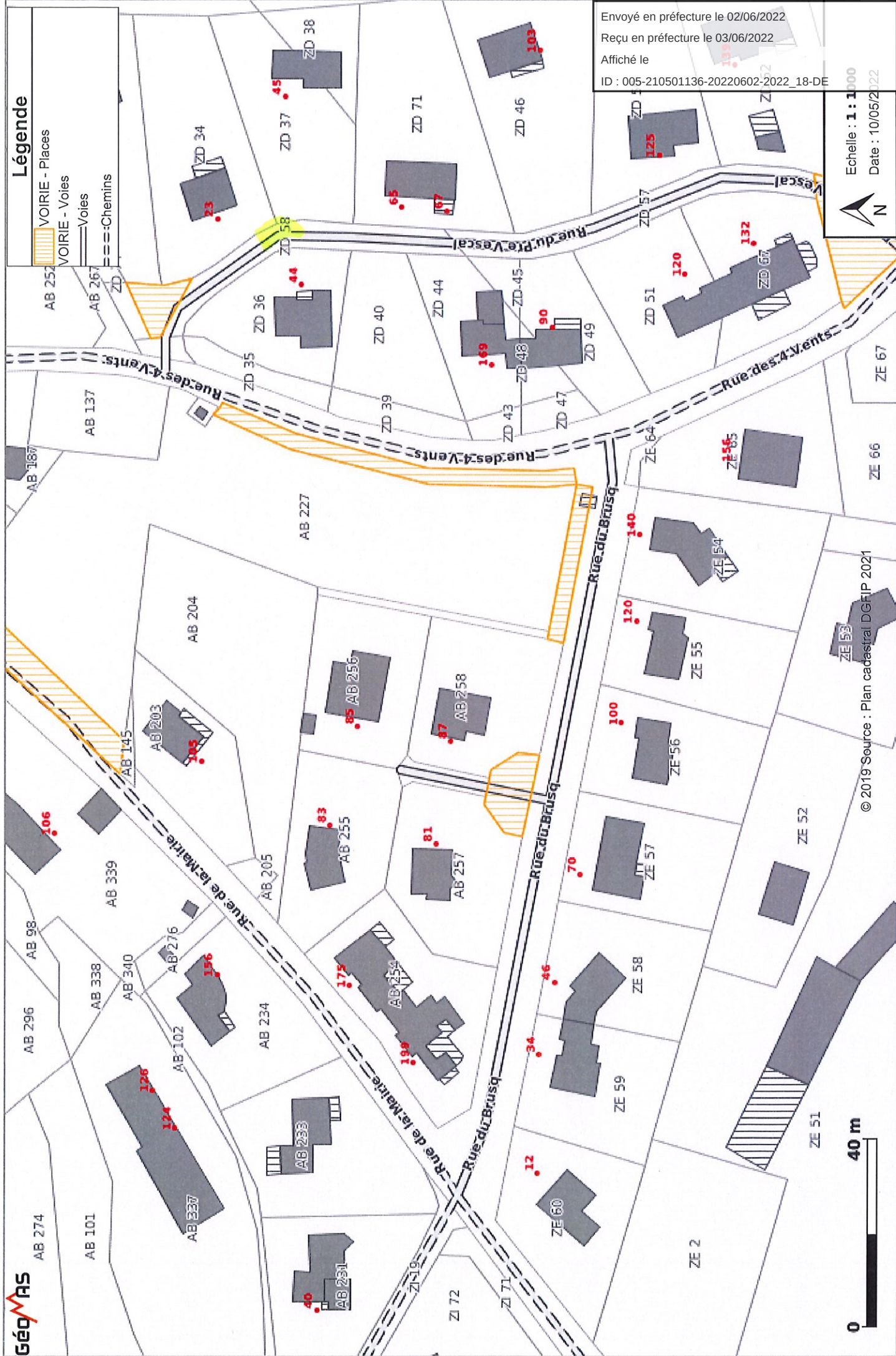
ID : 005-210501136-20220602-2022_18-DE

Echelle : 1 : 1000
Date : 10/05/2022



0 40 m

© 2019 Source : Plan cadastral DGFIP 2021



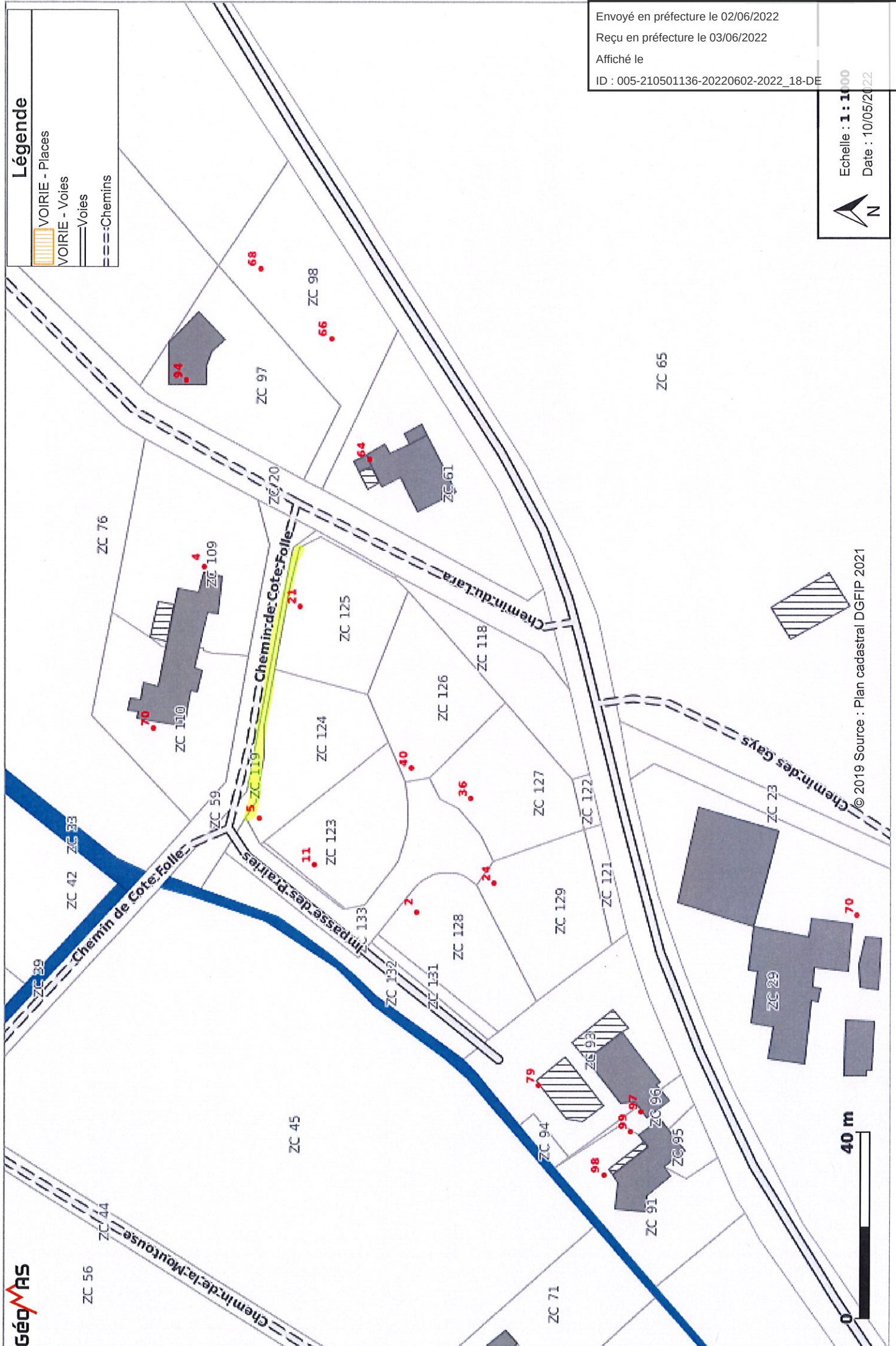
ID : 005-210501136-20220602-2022 18-DE

Date: 10/05/2022

© 2019 Source : Plan cadastral DGFIP 2021

0. 50 m

Voie communale N° 7 de Côte Folle



DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
COMMUNE DE RAMBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RAMBAUD

n° 2022/18

Membres en exercice : 10

Membres présents : 10

Pouvoir : 0

Séance du : 31 mai 2022.

Convocation : 24 mai 2022.

Secrétaire de séance : Marie-Laure TAIX.

Présents : Lionel ROUX, Alain BETTI, BEYNET Marc, Marie-Laure TAIX, Eric DISDIER, Ludivine LAPEBIE, Agnès MARCELOT, Quentin ORCIERE, Virginie SARRASIN, Hervé SANDT.

Absents :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Travaux de voiries communales 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un mai, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi et au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lionel ROUX, Maire.

M. le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental, qui attribue à la Commune une subvention de 8000, 00 € au titre de la voirie communale 2022.

Le Maire expose au Conseil Municipal, qu'à la suite de la visite sur le terrain il serait souhaitable de réaliser des travaux de voirie pour un montant de : 20 231, 40 € HT.

Après avoir étudié toutes les propositions, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

D'accepter de réaliser les travaux de voirie dans le cadre du programme 2022 dont le détail est annexé à la présente délibération.

Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à ce projet.

Ainsi fait à Rambaud, les jours, mois et an susdits.
Acte rendu exécutoire le jour de réception en Préfecture.
Publicité conforme aux articles L 2131-1 et L 2131-3 du CGCT.



Le Maire,

Lionel ROUX

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
COMMUNE DE RAMBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RAMBAUD

n° 2022/19

Membres en exercice : 10

Membres présents : 10

Pouvoir : 0

Séance du : 31 mai 2022.

Convocation : 24 mai 2022.

Secrétaire de séance : Marie-Laure TAIX.

Présents : Lionel ROUX, Alain BETTI, BEYNET Marc, Marie-Laure TAIX, Eric DISDIER, Ludivine LAPEBIE, Agnès MARCELOT, Quentin ORCIERE, Virginie SARRASIN, Hervé SANDT.

Absents :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Fonds de Solidarité pour le Logement année 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un mai, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi et au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lionel ROUX, Maire.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une demande de participation pour la commune de RAMBAUD, au fond de solidarité pour le logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- décide une participation de 156, 80 Euros au Fond de Solidarité pour le Logement,
- autorise Monsieur le Maire, à signer la convention avec le Conseil Départemental des Hautes-Alpes.

Ainsi fait à Rambaud, les jours, mois et an susdits.
Acte rendu exécutoire le jour de réception en Préfecture.
Publicité conforme aux articles L. 2131-1 et L. 2131-3 du CGCT.

Le Maire,
Lionel ROUX



DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
COMMUNE DE RAMBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RAMBAUD

n° 2022/20

Membres en exercice : 10

Membres présents : 10

Pouvoir : 0

Séance du : 31 mai 2022.

Convocation : 24 mai 2022.

Secrétaire de séance : Marie-Laure TAIX.

Présents : Lionel ROUX, Alain BETTI, BEYNET Marc, Marie-Laure TAIX, Eric DISDIER, Ludivine LAPEBIE, Agnès MARCELOT, Quentin ORCIERE, Virginie SARRASIN, Hervé SANDT.

Absents :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un mai, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi et au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lionel ROUX, Maire.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les montants de subventions suivants pour l'année 2022 :

Age d'or Rambaudin :	450 €.
A.C.C.A:	200 €.
Elan Rambaudin:	800 €.
Fête Patronale Club Jeunesse et Loisirs:	1000 €.
ADMR :	250 €.
Amicale des Sapeurs- Pompiers :	100 €.
Rando Rambaud :	300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte les subventions énoncées ci-dessus.

Ainsi fait à Rambaud, les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire le jour de réception en Préfecture.

Publicité conforme aux articles L. 2131-1 et L 2131-3 du CGCT.


Le Maire,
Lionel ROUX



DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
COMMUNE DE RAMBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RAMBAUD

n° 2022/21

Membres en exercice : 10

Membres présents : 10

Pouvoir : 0

Séance du : 31 mai 2022.

Convocation : 24 mai 2022.

Secrétaire de séance : Marie-Laure TAIX.

Présents : Lionel ROUX, Alain BETTI, BEYNET Marc, Marie-Laure TAIX, Eric DISDIER, Ludivine LAPEBIE, Agnès MARCELOT, Quentin ORCIERE, Virginie SARRASIN, Hervé SANDT.

Absents :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Aide au transport.

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un mai, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi et au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lionel ROUX, Maire.

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise par la CCSPVA en date du 6.11.2018 n°2018/7/10, concernant l'aide au transport scolaire. Cette mesure avait été mise en place pour une année (année scolaire 2018-2019), par la région PACA, afin de ne pas trop impacter le budget des familles suite au transfert de la compétence transport du département à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA).

Avec la conjoncture actuelle la mise en place d'une aide du même type, permettrait aux familles un appui direct qui leur serait précieux.

La Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) n'ayant pas la compétence transport. Il serait donc nécessaire d'intégrer la notion d'intérêt communautaire dans ses compétences optionnelles (action sociales – Aide en faveur des transports scolaires).

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil Municipal, souhaiterait voir intégrer la notion d'intérêt communautaire dans les compétences optionnelles (Action Sociale- Aide en faveur des transports scolaire) de la CCSPVA, afin que celle-ci mette en place de manière pérenne une aide aux familles situées dans le périmètre communautaire.

Ainsi fait à Rambaud, les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire le jour de réception en Préfecture.

Publicité conforme aux articles L. 2131-1 et L 2131-3 du CGCT.

Le Maire,
Lionel ROUX



DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
COMMUNE DE RAMBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RAMBAUD

n° 2022/22

Membres en exercice : 10

Membres présents : 10

Pouvoir : 0

Séance du : 31 mai 2022.

Convocation : 24 mai 2022.

Secrétaire de séance : Marie-Laure TAIX.

Présents : Lionel ROUX, Alain BETTI, BEYNET Marc, Marie-Laure TAIX, Eric DISDIER, Ludivine LAPEBIE, Agnès MARCELOT, Quentin ORCIERE, Virginie SARRASIN, Hervé SANDT.

Absents :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Décision modificative n°1 du Budget Primitif Général 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un mai, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi et au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lionel ROUX, Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget Primitif Général de l'exercice 2022

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2183	ONA			Matériel de bureau et matériel informatique	2 790,00
Total						2 790,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
20	2051	ONA			Concessions et droits similaires	-2 790,00
Total						-2 790,00

Ainsi fait à Rambaud, les jours, mois et an susdits.
Acte rendu exécutoire le jour de réception en Préfecture.
Publicité conforme aux articles L. 2131-1 et L 2131-3 du CGCT.


Le Maire,
Lionel ROUX

